
ARQ : Clause remorque, lettre commune et sollicitation du SCFP

Description

Bulletin Dernière Heure : Volume 7 no 46 – 28 novembre 2024

C'est aujourd'hui que l'ajustement de l'échelle de traitement en lien avec la clause remorque ainsi que la rétroactivité s'y rattachant sont versés. Néanmoins, la lutte se poursuit dans la négociation en cours et au sujet de la prime de criticité. Vous avez aussi reçu hier un courriel pour vous inviter à des rencontres. **Il ne s'agit pas d'une invitation du SPGQ mais bien d'un syndicat maraudeur.** Voici les détails.

Clause remorque

Grâce au travail inlassable de votre syndicat, vous recevrez ce qui vous est dû avant la fonction publique. Comme vous le savez, les moyens n'ont pas été ménagés pour obtenir ce qui vous revient : dépôt de deux griefs syndicaux, d'une plainte au Tribunal administratif du travail pour entrave aux activités syndicales et négociation de mauvaise foi et remise d'une pétition signée par plus de 5 300 employés de Revenu Québec.

Le détail du calcul est disponible dans *Ma zone*.

Faites pression avec la lettre commune

Votre mobilisation a contribué grandement à cette réussite. Elle sera aussi un élément déterminant pour la négociation de votre prochaine convention collective.

D'ailleurs, le SPGQ poursuit ses efforts et fait pression sur la présidente-directrice générale pour faire avancer la négociation de votre convention collective. Aidez-nous en signant la [lettre commune](#) dénonçant la fin de la prime de criticité et la lenteur des négociations.

Une fois de plus, le SPGQ s'affaire à l'amélioration de vos conditions de travail!

Sollicitation du SCFP

Vous avez reçu un courriel sur la négociation vous proposant des rencontres dans les prochains jours. Il ne provient pas du SPGQ, mais bien d'un syndicat maraudeur. Si jamais vous avez signé une carte de ce syndicat par inadvertance, vous pouvez corriger la situation en cliquant sur votre lien personnalisé. Si vous ne souhaitez plus recevoir des courriels de ce syndicat, vous pouvez aussi l'identifier comme courriel indésirable dans votre messagerie. D'ailleurs, sachez que le Code du travail interdit à tout autre syndicat de communiquer avec vous sur votre courriel professionnel.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), affilié à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), veut vous convaincre de devenir membre de leur organisation. Cette

initiative est en réaction au fait que leur proposition d'alliance avec le SPGQ n'a été recommandée ni par le comité exécutif, ni par le comité sur la pérennité ni par vos personnes représentantes au conseil syndical. D'ailleurs, le sondage réalisé auprès des membres cet automne va également dans le même sens. Des discussions à ce sujet doivent aussi avoir lieu à l'Assemblée des déléguées et délégués syndicaux samedi.

En effet, leur proposition n'a pas été recommandée notamment pour les raisons suivantes :

- cotisations syndicales élevées;
- perte d'autonomie importante;
- lourdeur de la structure.

Plus de détails vous seront communiqués sur les travaux de la pérennité la semaine prochaine.

Sophie Ferguson

Deuxième vice-présidente et responsable de Revenu Québec

Categorie

1. Bulletins Dernière Heure

date créée

28 Nov 2024